La cryptomonnaie pourrait-elle présenter un danger pour notre économie ?

Bibliothèque municipale de Lille – notre réponse du 25/10/2022.



Bitcoin © Alesia Kozik /Pexels

« *La blockchain permet d'échanger de la valeur (y compris monétaire) de façon sécurisée et décentralisée, sans passer par un opérateur de confiance. Ce résultat est obtenu en répartissant les fonctions de validation et de vérification au sein d'un réseau distribué de pairs.* » (Source : ***Blockchain et cryptomonnaies*** de Primavera De Filippi, chercheuse au CNRS, éd. PUF, Que sais-je?, 2022). Certains Etats entendent

bénéficier du développement de cette technologie et l'adoptent comme monnaie nationale, tel le Salvador.
Mais cette **autonomie des cryptomonnaies** inquiète de nombreux Etats.

Que penser alors ? La cryptomonnaie pourrait-elle présenter un danger pour notre économie ?
Repérage de quelques dangers réels liés aux cryptomonnaies.

Quelle définition d'une cryptomonnaie ?

Selon **l'Autorité des marchés financiers** (AMF), « une crypto-monnaie ou un crypto-actif désigne des actifs numériques virtuels qui reposent sur la technologie de la blockchain (chaîne de bloc) à travers un registre décentralisé et un protocole informatique crypté »

Le rapport **Encadrement des monnaies virtuelles** du ministère des Finances (2014), qui parle plutôt de « monnaie virtuelle », en donne cette définition :
« La "monnaie virtuelle" est traditionnellement appréhendée comme une **unité de compte stockée sur un support électronique, créée non pas par un État ou une union monétaire, mais par un groupe de personnes (physiques ou morales) et destinée à comptabiliser les échanges multilatéraux de biens ou de services au sein de ce groupe**.
Un système de monnaie virtuelle peut être fermé (sans convertibilité avec la monnaie ayant cours légal) ou ouvert (avec possibilité de convertir la monnaie virtuelle en monnaie ayant cours légal). Le taux d'échange peut être fixe ou variable. Les monnaies virtuelles en système ouvert peuvent être à flux bidirectionnels ou unidirectionnels (auquel cas seule la conversion de monnaie légale en monnaie virtuelle est possible. »

Plus largement, les crypto-actifs représentent des actifs virtuels stockés sur un support électronique permettant à une communauté d'utilisateurs les acceptant en paiement de réaliser des transactions sans avoir à recourir à la monnaie légale.

Premier danger pour l'économie : « Une décentralisation illusoire », risque pour les consommateurs

L'attrait superficiel de la crypto par Hilary Allen (professeure à la Faculté de droit Washington de l'American University), *F et D* (le magazine du FMI), septembre 2022.
L'auteure analyse « graves risques » des cryptomonnaies. Elle montre en particulier que *« la décentralisation promise n'a pas eu lieu »*, et qu'il subsiste des intermédiaires. Le système n'est donc en réalité pas « trustless » et nécessite de faire confiance à des personnes *« en grande partie non réglemen*tées (parfois même non identifiées) ». Cela fait courir un risque véritable aux consommateurs.

Les cryptomonnaies, rapport de Jean-Pierre Landau et Alban Genais au Ministre de l'Economie et des Finances, 04/07/2018 (consultable sur le site vie-publique.fr) indique également ce risque, § « L'intégrité des marchés et la protection des épargnants », p. 42.

Autre danger pour l'économie :

Effet de neutralisation des régulations économiques par les politiques publiques

Deux Prix Nobel d'économie alertent sur les dangers du Bitcoin, par Christophe Alix, *liberation.fr*, 30/11/2017.
Cet article expose la critique du système du Bitcoin par Jean Tirole, économiste à l'Ecole d'économie de Toulouse et Prix Nobel 2014. Pour lui, c'est une *« vraie migraine pour quiconque voit la politique publique comme un nécessaire complément à l'économie de marché »*.
Il *« pose la question qui fâche justement les libertariens attachés à une forme de « neutralité » technique de la monnaie : comment les banques centrales pourront-elles mettre en place des politiques contracycliques dans un monde de crypto-monnaies privées ? Autrement dit, quid de l'avenir des politiques monétaires ? »*.

La dangereuse volatilité du cours des crypto-actifs

Le diagnostic de la Banque de France est sans appel :
« *Comme intermédiaires des échanges, les crypto-actifs sont bien moins efficaces que la monnaie qui a cours légal, dans la mesure où* ***la volatilité de leur cours rend de plus en plus difficile leur utilisation comme moyen de paiement ; ils induisent des frais de transactions qui sont démesurés pour de simples opérations de détail ; ils n'offrent aucune garantie de remboursement en cas de fraude****. Enfin,* ***leur absence de valeur intrinsèque ne permet pas non plus d'en faire des réserves de valeur****, inspirant confiance. Les crypto-actifs ne s'appuient sur aucun sous-jacent réel. Ils sont souvent émis*

en fonction d'une puissance de calcul informatique, sans considération des besoins de l'économie et de ses échanges, ce qui ne permet pas de leur attacher une valeur intrinsèque. »
Source : rapport intitulé **L'émergence du bitcoin et autres crypto-actifs : enjeux, risques et perspectives**, Focus, n° 16, du 05/03/2018.

Or, Selon Jean Tirole (article cité ci-dessus), les ICO négligent les « *fondamentaux* » de la finance à savoir « *l'utilisation d'intermédiaires fiables et bien capitalisés pour suivre les projets* », alors que le bitcoin est « sans valeur intrinsèque ». L'économiste estime que « *son prix pourrait carrément tomber à zéro si la confiance dans le système venait à disparaître.* »

La Banque des règlements internationaux (BRI en français, BIS en anglais pour Bank of International Settlements), évoque les risques liés aux cryptomonnaies dans son **rapport économique annuel**, chapitre III (*The future monetary system*), 21/06/2022. Ce rapport est téléchargeable en anglais sur le site de la BIS.
Extrait du communiqué de presse de ce Rapport annuel, **La BRI présente une vision du système monétaire futur**, 21/06/2022 :
« *Les récentes turbulences sur les marchés et l'effondrement des prix des principaux* ***cyberjetons indexés*** *– ou « stablecoins » – rappellent que les cryptomonnaies ne sont pas des monnaies stables. Les intermédiaires non régulés ou non conformes, de même que les limites structurelles qui empêchent l'extensibilité de telles monnaies, s'accompagnent de nouveaux risques financiers.* »

Un danger de déstabilisation de

l’économie réelle

La remise en cause du rôle des banques pose visiblement problème.
« *Le FMI craint que l’ampleur du phénomène puisse se transmettre à l’économie réelle et la* ***déstabiliser****. Les courroies de transmission entre les monnaies virtuelles et le monde réel se trouvent notamment au niveau des banques centrales, qui sont les organismes régulant la monnaie. Les banques centrales ont notamment pour mission de garantir la stabilité des prix, le niveau de l’inflation ou encore les taux d’intérêt. La généralisation des cryptoactifs pourrait* ***limiter cette capacité d’action des banques*** *centrales et poser de sérieux risques pour l’économie, particulièrement dans les pays émergents où ils se sont fortement développés.* » (Source : article **Les cryptomonnaies menacent la stabilité de l’économie réelle** de Novethic, filiale du Groupe Caisse des Dépôts)

Voici le texte du Fonds Monétaire International dont parle l’article précédent :
L’essor des cryptoactifs : de nouveaux défis pour la stabilité financière, par Dimitris Drakopoulos, Fabio Natalucci et Evan Papageorgiou, blog du FMI, 01/10/2021.
Extrait :
« *La* ***cryptoïsation*** *risque d’entraver la capacité des banques centrales à mettre efficacement en œuvre la politique monétaire. Ce phénomène risque également de déstabiliser le système financier, par exemple en créant des risques de financement et de solvabilité associés à des asymétries de devises, et d’aggraver certains des risques évoqués précédemment en matière de protection des consommateurs et d’intégrité financière.* »

Pour aller plus loin…

Pour mieux cerner le système des cryptomonnaies

Bitcoin et autres cryptomonnaies : bien comprendre avant d'investir
Robin Berné, Clément Wardzala, Valentin Demé et al., éd. Larousse, 2022.
Résumé :
« *Une présentation de la technologie de la blockchain et du bitcoin afin d'utiliser les cryptomonnaies efficacement.* »
©Electre 2022

Les États face aux cryptomonnaies, par la rédaction de *Balises*, 27/12/2021.
Article fondé sur un entretien avec Primavera de Filippi, spécialiste de la blockchain.

Sur la même thématique

Qui est l'inventeur du Bitcoin ?
